

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Parise Cyr		Date d'inspection Le 21 mai 2026	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Chatons		Numéro de permis 2013953	
Adresse 424 rue Principale Saint-Basile NB E7C 1J4		Numéro de téléphone (506) 263-1995	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	27 mars 2026	24 mars 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Reçu par courriel.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	27 mars 2026	24 mars 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Reçu par courriel.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	25 mai 2026	21 mai 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Vérification sur place.			

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés :

- Vérification d'un nouveau dossier et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel.
- Désignation : La majorité des éducatrices concernées ont complétés ou ont plus de 5hrs sur 10hrs de développement professionnel, le 10hrs doit être atteint avant la date d'expiration du permis.
- La planification des activités quotidiennes est effectuée sur une base hebdomadaire. Discussion concernant la documentation (portfolio) qui doit être accessible pour les enfants pour que ceux-ci puissent faire des retours d'

Commentaires généraux

apprentissage. Ex : Photos mensuelles des enfants entrain de faire des activités.

- Dossiers administratifs : Les dossiers requis sont tenus sur les lieux.
 - Accès aux parents : Les parents des enfants présents peuvent accéder à la garderie en tout temps.
 - Aires de repos : La garderie dispose d'un espace de repos pour les enfants en bas âge. Les autres enfants dorment sur des matelas étanches, lavables et d'une épaisseur de 5 cm.
 - Éléments de sécurité : Aucun trampoline n'est accessible. L'accès à la cuisine est interdit aux enfants, sauf lorsqu'ils sont supervisés. Les lieux sont non-fumeurs et une trousse de premiers soins est disponible. Les boissons chaudes sont conservées dans un récipient étanche et placées hors de la portée des enfants en bas âge ainsi que de ceux âgés de 2 ans.
- Observation de la sieste pour 4 enfants en bas âge, du lavage des mains et de la collation fournie par la garderie (banane et céréales).
- Les enfants vont à l'extérieur lors de ma visite. Les enfants en bas âge sont séparés des autres enfants lors du jeu extérieur.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 21 mai 2026

Date

original signé par

Parise Cyr

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 mai 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"